

CLUB DE TENNIS DE TABLE DE SARRE-UNION

FICHE D'INSCRIPTION 2017 / 2018



NOM:		Prénom:		Nationalité :	
Date de naissance:			Sexe: *	Masculin	Féminin: * Rayer la mention inutile
Email: ***					
Adresse					
Code postal :			Ville :		
Tél. Privé:		Tél. Prof:		Tél. Port.	

Les informations (Nom, prénom, etc ...), seront conservées par le Président et mises à la disposition de certains membres du club (entraîneur, capitaines etc ..) Ces informations seront également envoyées à la ligue d'Alsace pour la réalisation des licences. Une fois la licence réalisée le Nom et le prénom du joueur apparaîtra entre autres sur le site de la FFTT ainsi que les résultats sportifs du joueur. **! En cas de désaccord la demande de licence ne pourra être prise en compte !**

J'ai lu et je suis d'accord avec le chapitre ci-dessus

OUI NON

Licences & Critériums

Licence baby ping:

OUI NON 50 €

Licence jeune (Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets) nés après 2001:

OUI NON 70 €

Licence adulte loisirs (Juniors, Séniors, vétérans), jusqu'à 2000 inclus:

OUI NON 70 €

Licence adulte compétition (Juniors, Séniors, vétérans), jusqu'à 2000 inclus:

OUI NON 90 €

Critérium individuel LATT. (4 samedis par an) **! licence LATT Obligatoire**

OUI NON 10 €

Réduction de 10 € pour le deuxième joueur (et les suivants) d'une même famille.

OUI NON -10 €

Informations et sites Internet

Afin d'illustrer la vie de notre club, nous souhaiterions afficher des photographies, des articles de journaux ainsi que les résultats sportifs du joueur (équipe ou individuel). Or d'un point de vue juridique la publication de ce genre d'information est strictement réglementée, particulièrement pour les mineurs. Dans le cas d'une réponse positive, nous nous engageons sur simple demande de votre part, sans aucune raison à fournir, à retirer ou masquer le visage du joueur sur toute photographie sur laquelle il sera présent et de retirer toute information le concernant.

J'autorise l'affichage des photographies ou des informations sportives du joueur.

Sur notre site internet et dans le local du Tennis de Table.

OUI NON

Règlement Intérieur

Le fait de s'inscrire au Club de tennis de table de Sarre-union implique le respect de son règlement intérieur.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur.

OUI NON

En inscrivant son enfant dans une de ces compétitions les parents s'engagent à:

Compétitions pour les jeunes: ! en cas de réponse négative le joueur ne sera inscrit dans une aucune compétition:

Si mon enfant est inscrit dans une compétition je m'engage à:

- présenter mon enfant toute l'année lors des rencontres (dans la mesure où il est sélectionné).

- le conduire lorsque les rencontres se déroulent à l'extérieur. Les parents peuvent s'organiser entre eux si ils le souhaitent

J'ai pris connaissance des règles des compétitions Jeunes et je suis d'accord.

OUI NON

Décharge des parents pour les enfants mineurs

Le joueur a l'autorisation de repartir seul des entraînements des compétitions et des stages organisés par le club.

OUI NON

Les parents ou les représentants légaux acceptent que le joueur mineur soit transporté dans la voiture de personnes bénévoles pour se rendre aux compétitions

OUI NON

NOM ET SIGNATURE DES PARENTS OU DU
REPRESENTANT LEGAL

Total Cotisation

€

A LE

Ajoindre obligatoirement un certificat médical (datant après juillet 2017) avec la cotisation (chèque à l'ordre du CTTSU)

Veillez retourner ce formulaire à Christian NEU 28, rue principale 67260 SCHOPPERTEN

REGLEMENT INTERIEUR

du Club de Tennis de Table de Sarre-Union

Article 1 - Obligations

Le fait de s'inscrire au Club de tennis de table de Sarre-union implique le respect de son règlement intérieur.
produire un certificat médical de non contre indication à la pratique du tennis de table
Ce certificat ainsi que la demande de licence devront impérativement être rendu sous quinzaine.

Article 2 - Licence

Chaque adhérent choisit son type de licence, traditionnelle pour les compétitions ou promotionnelle pour le loisir.
Les licences signées (par les parents pour les mineurs) doivent être présentées avant le début de chaque compétition.
En cas de perte, le cout du renouvellement sera à la charge du joueur.

Article 3 - Obligations

Une tenue vestimentaire correcte (short, maillot et chaussures de sport) est obligatoire dans les aires de jeu.

Les joueurs sont tenus de respecter les horaires (respect de l'entraîneur et des adversaires) :
¼ heure avant le début des entrainements, 1/2 heures avant les rencontres de compétitions.

Les joueurs s'engagent à respecter les règles du jeu et l'esprit sportif.

En cas de comportement incorrect, les responsables du club seront avertis et une sanction pourra être prise .Toute agression physique notamment sera motif d'exclusion.

Au début et à la fin de l'entraînement les joueurs aident à la mise en place et au rangement du matériel sous la surveillance de l'entraîneur ou le responsable de séance.

Le responsable de séance (dirigeant, entraîneur, capitaine d'équipe) doit veiller à l'extinction des lumières (salle, vestiaire et sanitaire).Il doit également vérifier que toutes les issues sont fermées.

Les capitaines d'équipes seront responsables des installations lors des rencontres par équipes. En outre ils devront veiller au respect du présent règlement.

Article 4 – Interdictions

Il est rigoureusement interdit

-De fumer dans la salle. Seules les bouteilles d'eau fermées sont acceptées.

-De s'asseoir sur les tables.

Article 5 – Utilisation de la salle

Seul les membres à jour de leurs cotisations-dits »membres actifs »sont autorisés à fréquenter la salle lors des périodes d'entrainements et de compétitions.

Article 6 – Clauses de non responsabilité

En aucun cas le club de tennis de table de Sarre-Union et ses représentants ne pourront être tenus responsable des vols des effets personnel lors des entrainements et compétitions.

Le club décline également toute responsabilité pour les enfants laissés seuls à la porte de la salle en l'absence de l'entraîneur ou du responsable de la séance.

L'enfant est sous la responsabilité de l'entraîneur ou du responsable de séance pendant l'horaire de l'entraînement.

En revanche, le club décline toute responsabilité en dehors de cet horaire

Article 7 – Transport

Le jour de l'inscription les parents ou le représentant légal du joueur remplisse une décharge.

Les déplacements aux compétitions ne sont pas pris en charge par le club.

Les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) ou s'organiser avec d'autres parents.

Les parents bénévoles accompagnent les joueurs mineurs avec l'aide du club pour les compétitions par équipe.

Article 9 – Sanctions disciplinaires

Tout comportement jugé répréhensible pourra faire l'objet de sanctions telles que décrites dans les règlements fédéraux:

1ère faute : avertissement sans frais (ressort entraîneur, dirigeant).

2ème faute : suspension temporaire (ressort du Président en relation avec les autres dirigeants).

3ème faute : exclusion définitive du club (ressort du Président en relation avec les autres dirigeants).

Article 10 - Entrainements

Les entrainements ont lieu au gymnase de la Corderie aux horaires suivants :

Lundi : 19h00 – 21h00: adultes

Mardi : 17h30 – 19h00: jeunes espoirs / 19h00 – 21h00: adultes

Jeudi: 17h30 – 19h00: jeunes espoirs / 19h00 – 21h00: adultes